ouempêchement canonique excepté l'empêchement
de consanguinité au 4e degré par dontdispense leur est
accordée delapartdes superieurs legitimes Je Pretre soussigné ai
recu lemutuel consentement de Mariage des dites parties &leur
ai ensuite donné laBenediction nuptiale selon les rites & cérémo
nies prescrites dans le Rituel du diocese en présence &du consentement
dudit Pierre Surete l'ancien pere del'epouse & Francois gilis A-
mand Pottier, Joseph Olivier Babin Sacritain Louis q. Bourque
eleve du Prétre & un grand nombre depersonnes dela Paroisse pa-
rens &amis delépoux Amable Boudreau

Charles Babin S Bourque Sigogne

M. Augustin Surete & Françoise Pottier 10

Le vingt trois Octobre mil huit cens quinze après trois publication
debans de Mariage faites au Prône des Messes Paroissiales par trois
Dimanches consecutifs savoir le huit le quinze &vingt deux du présens
mois entre Augustin Surete fils majeur de PierreSurete l'ancien &de
Marie Duon decette Paroisse d'une part & entre Francoise Pottier
fille majeur d'Amand Pottier &de Marguerite d'Entremont aussi
decette Paroisse d'autre part sansqu'il sesoit rencontré aucun obstacle
oposition ou empêchement Canonique quelconque excepté lem-
pêchement de consanguinité au second degré du coté del'epoux &
au 3e du côté del'épouse dont Dispense leurest accordée delapart
des Superieurs légitimes Je Prêtre Soussigné ai reçu lemutuel consente
ment de Mariage desdites parties &leurai ensuite donné la Béné-
diction nuptiale Selon les rites & cérémonies prescrites dans le rituel
du Diocèse (en~~présence &du)~~ avec le consentement desperes & meres des parties
etoient présens Le dit Pierre Surete pere del'epoux & Amand Pottier
peredel'epouse, François gilis Joseph Olivier Babin Sacritain
& un grand nombre d'autres personnes dela paroisse parens &amis
des epoux dont quelque uns ont signé avec nous

Louis Bourque augustinsurette

Sigogne

M. anselme Pottier & Magdelene Duon 11

Le vingt trois Octobre mil huit cens quinze après trois publication
des Bans deMariage faites au Prône delaMesse paroissiale par trois
Dimanches consecutifs savoir le huit le quinze &levingt deux dupre
sentmois d'octobre entre Anselme Pottier fils majeur d'Amand
Pottier &de Marguerite d'Entremont decette Paroisse d'unepart
&entre magdelene duon fille mineure d'Augustin duon & de Natalie
Amirault aussi de cette Paroisse d'autre part Sans qu'il se soit rencontré
aucun obstacle, opposition ou empechement quelconque excepté
l'empechement Canonique de consanguinité au 3e degré par dont
Dispense leur est accordée par l'autorité & delapart des Superieurs
légitimes. Je Prêtre soussigné ai reçu lemutuel consentement de
Mariage desdites parties &leur ai ensuite conferé la Benediction